

CRÉDIT GÉNÉRAL DE PARIS

Société, 1886.

COULISSES DE LA FINANCE
[The Valencia and Eastern of Spain Railway Company]
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 27 janvier 1889)

.....
Le Crédit général de Paris s'est rendu adjudicataire des Chemins de fer espagnols de Calatayud à Sagunto et Valencia.

Cette ligne, qui met en rapport le centre de l'Espagne avec la côte méditerranéenne, n'a pas un développement moindre de 275 kilomètres. Elle a été adjugée avec une subvention de l'État de près de 15 millions de francs.

L'adjudicataire, le Crédit général de Paris, est une jeune institution de crédit, fondée, il y a trois ans à peine, par un de nos anciens confrères, Z. Hastron. Le capital était de 800.000 francs, représenté par des apports. Ceux-ci n'avaient, d'ailleurs, été nullement majorés, puisque, la plus grande partie en ayant été réalisée en espèces (795.000 francs), l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 1888, a pu réduire la valeur des apports précités à cinq mille francs. La distribution, pour l'exercice écoulé, d'un dividende de 10 %, est assurée.

Ce résultat, qui en présage, pour l'avenir, de plus avantageux, dispense de faire l'éloge de la prudence et du tact de M. Z. Hastron, l'administrateur-directeur, rompu de longue date à la manipulation des affaires financières.

CRÉDIT GÉNÉRAL DE PARIS
(*Gil Blas*, 11 juin 1889)

Les actionnaires du Crédit général de Paris ont tenu, le 8 juin, leur assemblée générale ordinaire.

Le bilan et les comptes ont été approuvés et le dividende fixé à la somme de 50 francs par actions, payables à partir du 15 juin courant. Le commissaire sortant, M. C. Badolle, a été réélu.

En même temps que le paiement de dividende, s'effectuera l'échange des actions anciennes, en raison de 1 action de 500 fr. entièrement libérée, contre deux actions nouvelles, libérées de 250 francs.

Crédit provincial
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_provincial.pdf
Crédit général de Paris
(*Paris-Capital*, 14 août 1889)

Prochainement sera déposé le projet de concordat du Crédit provincial. Ce projet sera, dit-on, un peu moins favorable aux créanciers que ne l'eût été le précédent projet qui reposait sur la souscription des bons hypothécaires tunisiens.

L'émission des bons hypothécaires n'a pas rencontré auprès du public l'accueil que se promettaient les promoteurs de la combinaison.

Mais une banque (le Crédit général de Paris) aurait, paraît-il, fourni les fonds nécessaires à la présentation du nouveau concordat.

COULISSES DE LA FINANCE
[The Valencia and Eastern of Spain Railway Company]
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 21 novembre 1888)

Le 15 novembre courant a eu lieu à Madrid l'adjudication d'une ligne de chemin de fer, appelée à prendre rang parmi les voies ferrées les plus importantes de l'Espagne.

Il s'agit de la ligne de Calatayud à Sagunto et à Valence, qui doit relier tout le Sud-Est de l'Espagne au Nord.

La nouvelle voie, d'une longueur de 275 kilomètres environ, part de Calatayud, station importante de la ligne directe de Madrid à Saragosse, à 106 kilomètres de cette dernière, elle se dirige sur Teruel, puis sur Segorbe, pour aboutir à Sagunto.

En outre, le concessionnaire a l'autorisation, d'après le cahier des charges, de faire aboutir la ligne à Valence même, située à 29 kilomètres de Sagunto, ce qui lui sera facile, à l'aide d'un embranchement direct, ou par Léria.

Cette ligne aura une importance exceptionnelle dans le système des transports de l'Espagne.

En effet, lorsque sera terminé le chemin de fer de Canfranc ou toute autre voie directe entre Madrid et la frontière de France, la ligne de Calatayud à Valence formera la ligne la plus courte entre l'Angleterre, Paris, le Nord de l'Espagne, Valence et l'Algérie.

D'autre part, la richesse considérable des mines de toute nature de la province de Teruel assure à la ligne un trafic considérable, qui se traduira par un produit bien supérieur à celui de toutes les lignes de l'Espagne, actuellement en exploitation.

Enfin, le bénéficiaire de l'adjudication du 15 novembre est une maison française, le Crédit général de Paris, représenté par son mandataire, M. E. A. Greenhill, et la subvention accordée s'élève à 14.994.800 francs, soit environ 54.000 francs par kilomètre.

Nombreuses publicités
pour *Le Pays financier*
(*Gil Blas*, *Le Journal des finances*, 23, 26, 27 décembre 1889...)

LE PAYS FINANCIER

Parait le Dimanche
4 FRANCS PAR AN

PROPRIÉTÉ
DU
Crédit Général de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 3.000.000 de francs.
47, Rue de Châteaudun, 47, PARIS

16 Pages de Texte
4 FRANCS PAR AN

LE PAYS FINANCIER
donne des renseignements
complets sur toutes les
affaires. — Il est très
intéressant pour les
porteurs de titres.
BULLETIN DE BOURSE
LE PAYS FINANCIER
contient des Etudes raiso-
nnées sur les Entreprises
financières et industrielles.

LE PAYS FINANCIER
publie de suite le résultat
des Tirages des Valeurs
Françaises et Etrangères,
avec ou sans Lots,
LEUR COTE OFFICIELLE
LE PAYS FINANCIER
publie la Liste de leurs
Numéros précédemment
sortis et non réclamés.

ABONNEMENT :
4 Fcs pour la France, la Belgique,
la Hollande, l'Allemagne et le
par AN } **G^d Duché de Luxembourg.**
10 fr. par AN pour tous les autres pays
faisant partie de l'Union Postale.

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS LES BUREAUX DE POSTE.

(*Gil Blas*, 27 décembre 1889)

Nous publions depuis quelques jours en 4^e page une annonce relative au *Pays financier*. C'est par suite d'une erreur typographique répétée plusieurs fois qu'il a été indiqué que le *Pays financier* était la propriété du Crédit général français au lieu de Crédit général de Paris, société anonyme au capital de 3 millions, dont le siège est rue de Châteaudun, 47, à Paris.

Nous tenons à faire cette rectification que nos lecteurs auront du reste pu faire d'eux-mêmes, le Crédit général français étant en liquidation depuis plusieurs années.

1890 (avril) :

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NAVIGATION TUNISIENNE
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Frse_Navigation_tunisienne.pdf

Grande Mine de Saint-Antoine
(*Paris-Capital*, 17 décembre 1890)¹

Les Mines de Saint-Antoine sont situées au Mexique, à ce qu'il paraît, comme l'Est-Oregon était situé aux États-Unis, sur les confins des réserves indiennes, là où les visages pâles n'ont pas tout à fait leurs coudées franches.

Le siège social de l'entreprise qui prétend exploiter cette mine mexicaine, est établi à Londres, comme celui de l'Est-Oregon.

On a trouvé des pépites à Saint-Antoine, et ces pépites ont été exposées et analysées à Londres, tout comme on fit jadis pour l'Est-Oregon.

Enfin, il n'y a plus à douter que l'office financier qui a pris sous son patronage les Mines de Saint-Antoine se trouve être précisément celui qui a poussé les actions de l'Est-Oregon jusqu'à 85 et 90 francs — ce qui n'empêche qu'elles sont tombées

¹ *Paris-Capital* publie une demi-douzaine de papiers se moquant de l'Est-Oregon et de la Grande Mine Saint-Antoine.

actuellement entre 10 fr. et 0, selon les jours et les besoins de la cause. C'est le Crédit général de Paris ayant pour moniteur officiel, le *Pays financier* (où ne pousse pas la fleur d'oranger !) qui a écoulé l'Est-Oregon et qui essaye aujourd'hui de repasser au facile et oublieux public français la Grande Mine Saint-Antoine.

.....

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS D'AMIENS
Société anonyme au capital de 600.000 fr.
(*Gil Blas*, 10 décembre 1891)

SOUSCRIPTION
à 1.181 OBLIGATIONS DE 500 fr. 5 %
Suivant décision ministérielle en date du 1^{er} décembre 1891
RAPPORTANT UN INTÉRÊT ANNUEL DE 25 FRANCS
Payable par semestres les 1^{er} mai et 1^{er} novembre
Remboursables au pair en trente-cinq années à partir de 1894

PRIX D'ÉMISSION : 465 FRANCS
(Jouissance du 1^{er} novembre 1891)

PAYABLES COMME SUIV :

En souscrivant 100 francs
A la répartition 150 —
Le 5 février 1892. 215 —
TOTAL ÉGAL. 465 francs
Les obligations libérées intégralement à la répartition jouiront d'une bonification de fr. 2 50 et ressortiront ainsi à fr. 462.50.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
LE JEUDI 10 DÉCEMBRE 1891

Au Crédit général de Paris, 47, rue de Châteaudun.
A PARIS
Au Siège social, 30, rue St-Georges
A AMIENS :
Chez M. E. Piolé, banquier.
EN PROVINCE ET A L'ÉTRANGER
Chez, tous les banquiers et agents de change correspondants
On peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

1892 : REPRISE DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE FONCIÈRE
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/tunisienne_fonciere.pdf

La fin du Crédit général de Paris
(*Paris-Capital*, 10 janvier 1894)

Le conseil d'administration du Crédit général de Paris, convoque ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 13 janvier courant, à l'effet de statuer sur la mise en liquidation de la société.

Le Crédit général de Paris aura vécu près de huit ans. Il s'est fait connaître par de hardies spéculations qui lui ont réussi un moment, mais dont l'excès même a précipité sa chute.

On doit au Crédit général de Paris, le Valence à Liria [Leria ?], embryon de chemin de fer espagnol qui a ruiné ses souscripteurs ; l'Est-Oregon, mine d'or invraisemblable que l'on fit monter à 85 francs et ne vaut plus que quelques sous, que l'on tenta même de faire revivre en ces dernières semaines, sans y réussir ; les Tramways d'Amiens*, dont les actions et les obligations se sont difficilement placées, représentant une entreprise qui ne fait pas florès ; la Société de navigation tunisienne, qui devait assurer les communications par voie d'eau entre Tunis et La Goulette ; la Société immobilière de Tunisie, qui a repris l'ancien domaine exploité par le Crédit provincial (première et seconde manière) ; enfin, le chemin de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne qui a précipité l'événement, c'est-à-dire la fin du Crédit général de Paris.

Quo non ascendat ? Le Crédit général de Paris voulait avoir son chemin de fer espagnol à lui, comme le Crédit mobilier avait eu le Porto-Rico et le Sud de l'Espagne, comme la Banque parisienne avait eu l'Est de l'Espagne, comme la Banque d'escompte [Soubeyran] avait eu le Saragosse-Méditerranée. Ça ne lui a pas réussi du tout.

La chute volontaire du Crédit général de Paris aura suivi de près l'enterrement de la The Valencia and Eastern of Spain Railway Company*. En effet, c'est à la date du 25 novembre 1898 que la *Gaceta* (de Madrid), publie le décret royal relatif à la caducité de la concession accordée pour la construction de la ligne de Catalayud à Teruel et Sagunto, qui devait traverser le pays le plus montagneux, et le moins riche de toutes les Espagnes. Mais cette considération n'avait pas arrêté les intrépides lanceurs de l'entreprise. Le décret royal est précédé d'une longue suite de considérants qui constatent que non seulement la Compagnie n'a pas terminé la construction dans le délai fixé, mais encore que les travaux effectués sont insignifiants.

Voici les termes du décret royal :

1° La pétition adressée par la Compagnie concessionnaire demandant une prorogation pour terminer les travaux de construction du chemin de fer de Catalayud à Teruel et de Teruel à Sagunto est rejetée ; 2° La concession est déclarée caduque, parce que les travaux de construction n'ont pas été achevés dans le terme indiqué, échu le 22 courant ; 3° Cette résolution sera communiquée à la Compagnie concessionnaire par l'ingénieur en chef de la division des chemins de fer de l'Est, qui lui accordera un terme de quinze jours pour faire valoir les droits qu'elle croira avoir.

La concession qui vient d'être déclarée caduque a été accordée, par le gouvernement espagnol, à un groupe de banquiers, représentés par le Crédit général de Paris. Un cautionnement de 2.162.500 pesetas fut déposé par eux, moyennant quoi il leur fut alloué une subvention totale de 14.994.800 pesetas, payables mensuellement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Mais les travaux ont été si faiblement entamés que le gouvernement espagnol n'a pas eu à déboursier une peseta.

Sur la base de la concession ainsi obtenue, le Crédit général de Paris a créé, à Londres, une société qu'il intitula : « The Valencia and North Eastern of Spain Railway Company (Limited) », au capital de 500.000 liv. st. ou 12.500.000 fr. Ce capital était purement nominal, comme l'autorise la loi anglaise.

C'est sûrement pour cette raison qu'on se dispensa de former une société anonyme française, qui eût exigé une certaine mise de fonds.

Quoi qu'il en soit, il fallait trouver de l'argent. Le Crédit général de Paris, retenu par les mauvais souvenirs du Valence à Liria [Leria ?], qu'il ne faisait d'ailleurs que continuer, chargea la maison Heyman et Cie de l'émission de 25.000 obligations de 500 fr. 5 %, faisant partie d'une première série de 65.000 obligations que l'on déclarait suffisantes

pour achever la ligne.

Cette émission n'eut, du reste, qu'un succès relatif ; mais les quelques centaines d'obligations souscrites n'en représentent pas moins aujourd'hui un capital complètement perdu, c'est-à-dire qu'elles ne représentent plus rien.

Où sont les responsabilités ? N'est-ce pas contre le Crédit général de Paris que les obligataires de cette étrange société auront un recours à exercer ? N'est-ce pas pour éviter les complications possibles de la procédure attendue que le Crédit général de Paris, dont la clairvoyance apparaît un peu tard, a pris le parti de disparaître à l'anglaise, comme la société, cause de ses malheurs ?

[Arrestation du directeur]

(*Le Journal des débats*, 16 mai 1894)

En vertu d'un mandat décerné par M. Josse, juge d'instruction, M. Bernard, commissaire de police aux délégations judiciaires, a opéré l'arrestation de M. Eugène C. directeur du Crédit général de Paris, dont les bureaux sont situés, 36, rue de Châteaudun.

M. Eugène C. est poursuivi à la suite de nombreuses plaintes en abus de confiance adressées contre lui par diverses personnes.

ABUS DE CONFIANCE

(*Gil Blas*, 18 mai 1894)

M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé hier matin, en vertu d'un mandat décerné par M. Josse, juge d'instruction, à l'arrestation de M. Eugène Comte, directeur du Crédit général de Paris, 36, rue de Châteaudun.

C'est à la suite d'une série de plaintes en abus de confiance adressées au parquet que M. Josse a été chargé de cette affaire.

Les opérations du Crédit général ne sont pas suspendues : cette société serait-elle même victime des agissements de son directeur.

On évalue à 50.000 francs les détournements de M. Eugène Comte.

M. Bernard, accompagné de M. J. Gauche, expert comptable, s'est transporté au siège social et a saisi les livres de comptabilité et la correspondance pouvant servir à établir le bien-fondé des plaintes déposées contre l'inculpé.

FAILLITES

(*Le Journal des débats*, 13 février 1897, p. 4, col. 7)

Jugements du 10 février

S.A. de Crédit général de Paris, rue de Châteaudun, 36 ; syndic, M. Mauger.
